

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de l'étude du préavis no 51 du 11 décembre 2006 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.- pour la mise en place d'une collecte des déchets intégrée en ville d'Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mesdames Sarah WINTEREGG, Fanny SPICHIGER, remplaçant Monsieur Vassilis VENIZELOS, excusé, ainsi que de Messieurs Jean-David CHAPUIS, Olivier MAIBACH, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Michel WERKLE et du soussigné, désigné comme rapporteur, s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 16 janvier 2007 en présence de Messieurs Marc-André BURKHARD, municipal STE et Sandro ROSSELET, chef STE, qui ont répondu spontanément et avec précision aux questions posées par les commissaires. Nous les en remercions vivement.

Préambule :

Le préavis qui nous est soumis résulte de la nouvelle politique vaudoise en matière de gestion des déchets, de la mise en service de la nouvelle installation d'incinération (TRIDEL) à Lausanne ainsi que de la mise en place du futur système de transport coordonné par rail qui sera opérationnel au 2^{ème} semestre 2007.

Avantages/Inconvénients de la collecte intégrée

Avantages :

- Taux de satisfaction des habitants amélioré
(De 84% à 93% selon enquête de STE suite au test au quartier des Cygnes)
- Les camions collecteurs ne parcourront plus les rues transversales
- Avantage environnemental
- Suppression des sacs à ordures individuels déposés sur les trottoirs
- Sécurité accrue pour les ouvriers de la voirie
- Concept uniformisé à l'échelle de la Commune
(Actuellement : 85% containers + 15% sacs poubelles)
- Evacuation des déchets non contraignante pour les habitants concernés
- Rationalisation du transport des déchets collectés
(Livraison gare marchandise d'Yverdon-les-Bains et transbordement sur wagons CFF)
- Avantage financier

Inconvénients :

- La distance à parcourir par les habitants jusqu'au container le plus proche, de l'ordre de 150 m au maximum, pourrait poser problème
(Par exemple : Personnes à mobilité réduite, personnes âgées)
- Containers à demeure à l'air du temps

En ce qui concerne le dernier point, la commission a pris acte, avec plaisir, des propos de la délégation municipale selon laquelle elle s'engage à porter une attention toute particulière au choix définitif des emplacements des containers en zone urbaine et de sa volonté de les intégrer de façon harmonieuse, en concertation, si possible, avec les habitants des quartiers concernés. Par ailleurs, nous l'invitons à les aménager à l'aune des difficultés que rencontrent les acteurs ayant pour mission de faire respecter l'ordre et la tranquillité publics.

En outre, votre commission a pris note que les services communaux n'en sont qu'au stade de la réflexion en ce qui concerne l'abandon de la collecte des sacs à ordures individuels au centre-ville et admet que la typologie de ce secteur nécessitera des aménagements particuliers.

De plus, votre commission relève à satisfaction que les autres filières de récupération : papiers, cartons, encombrants, verre etc., ne sont pas modifiées par la mise en œuvre du concept de collecte intégrée sous revue.

Conclusion :

Au terme de nos travaux, nous nous plaignons à relever le sérieux et le professionnalisme qui a présidé à l'étude de la mise en place d'une collecte des déchets intégrée en ville d'Yverdon-les-Bains et constatons que les avantages du concept proposé l'emportent nettement sur les inconvénients. De sorte que votre commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis no 51, tels que présentés par la Municipalité dans sa 2^{ème} version.

Le rapporteur :

Samuel GURTNER

Yverdon-les-Bains, le 29 janvier 2007